



Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs Les Membres du CTSD,

A partir de 2012, un réassort de postes dans le premier degré a été effectué qui s'est traduit par des dotations positives jusqu'à la rentrée 2017 et cela sans trop obérer des moyens dans le second degré.

Cela n'a évidemment pas compensé les suppressions de postes de l'aire Sarkozy mais a permis, baisse du nombre d'élèves aidant, de conserver une offre éducative acceptable sur le département.

Monsieur Blanquer, désormais Ministre, a fait le choix de rompre avec cette logique en affichant la volonté de supprimer des postes dans l'Education Nationale.

Par un tour de passe-passe médiatique, il nous vend la création de postes dans le premier degré par une suppression massive de postes dans le second degré.

Les 2h Sup' imposés seraient selon lui la solution miracle pour contrebalancer cette suppression en lycée et en collège. Espérons que le gouvernement sera encore capable de faire machine arrière suite au vote d'opposition de cette proposition de loi en CTM.

Cette politique nationale ne peut donc pas nous satisfaire d'autant qu'il faut créer les postes dédoublés. Cela se fera parfois en continuant de supprimer les PDMQDC pourtant plébiscités et sans les avoir évalués.

Cette dotation 1er degré locale ne fait que limiter les dégâts mais elle ne permet pas de conduire une vraie politique éducative de qualité dans un département où la difficulté sociale et scolaire est très importante, statistiques de l'INSEE à l'appui... et elle se traduit par des suppressions de postes importantes dans le second degré.

#### **Nous demandons :**

- Des postes de remplaçants pour la formation continue des enseignants et des directeurs, les stages en vue de la mobilité professionnelle, pour le respect de la vie personnelle des agents. (Autorisations d'absence pour raisons personnelles...)

- Le maintien des postes sur le secteur de recrutement pour accompagner les élèves plus fragiles.

- L'implantation de postes d'appui (PDMQDC, dédoublements, RASED) ailleurs que dans les REP et REP+, et donc dans des secteurs ruraux et les QPV où il existe une grande misère sociale et une perte de repères également.

- La prise en compte du temps de déplacement des élèves, de la qualité des infrastructures et de l'accueil périscolaire.

- Des effectifs de 20 élèves par classe dans une situation difficile et de 24 élèves ailleurs conformément à nos mandats.

D'autre part, il nous paraît essentiel de rappeler l'esprit de la circulaire sur les ULIS. En effet, au risque de nous montrer insistants, il s'agit d'un dispositif et non d'une classe. Les élèves orientés bénéficient d'un emploi du temps adapté et personnalisé qui leur permet d'alterner des apprentissages entre leur groupe ULIS et les classes ordinaires de leur établissement. Le comptage des élèves d'ULIS dans leur classe d'inclusion va donc de soi pour effectuer les opérations de carte scolaire.

Également, les classes labellisées « moins de 3 ans » sont assises sur une circulaire très claire. Celle-ci définit des conditions d'accueil précises et en particulier des effectifs adaptés. Là encore, ces préconisations se doivent d'être respectées à l'heure où l'école maternelle devient obligatoire.

Plus généralement, dans ce département, la scolarisation des tous petits dans les écoles publiques doit être une priorité et ne doit donc pas être empêchée. Elle doit être au contraire encouragée.

Enfin, il nous faut revenir quelques instants sur la forme que prennent depuis trop de temps déjà les opérations de carte scolaire.

Si vous pouvez nous objecter que cela a été fait partout, nous vous affirmons que nombreuses sont les communautés éducatives (parents et enseignants) qui n'ont pas été consultées, ni même informées des fermetures, ouvertures ou restructurations.

A l'Unsa Éducation et au SE Unsa, nous ne sommes pas opposés aux restructurations et au redéploiement des moyens, à condition que ces propositions s'accompagnent d'une plus-value pédagogique, d'un meilleur accompagnement des élèves, notamment des plus fragiles, et de meilleures conditions de travail pour les personnels.

Ainsi, pour que ces exigences soient réunies et cela sans nier l'expertise des équipes de circonscription et de vos services, il nous paraît essentiel, qu'un document contractuel puisse être établi entre les différentes parties (personnels, collectivités, parents, État, Éducation Nationale) au cours d'un échéancier de consultations identifié. Ce document devra faire apparaître les avantages et les inconvénients du nouvel aménagement et les moyens à mettre en œuvre. Cela prend tout son sens alors que l'on apprend que les écoles du socle pourraient se faire sans la consultation des conseils d'école et - situation ubuesque - sans même votre accord.

Dans ce sens, il nous paraît indispensable de créer une mission conjointe avec la préfecture autour d'un poste dédié préfecture – DSDEN16 permettant d'accompagner et de conseiller les collectivités et les élus pour la mise en place d'un service public résolument proche de leurs administrés. A titre d'exemple, la mise en place d'un accueil périscolaire sur les bourgs perdant leur classe unique est une possibilité trop peu envisagée.

Le monde change, les moyens à mettre en œuvre doivent donc évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux de l'école de demain. Nous sommes donc force de proposition, prêts à écouter, à négocier mais également à nous opposer si nécessaire.

Merci de votre attention.